

**Rapport
de gestion
de la**

cpev

**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

2000



**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**



Sommaire

Conseil d'administration page 5

Rapport d'activité page 7

Prestations selon la LPP page 23

Liste des immeubles page 24

Comptes annuels page 28

– *Profits et pertes*

– *Bilan*

– *Annexe aux comptes*

Rapport de l'Organe de contrôle page 47

Annexes au rapport de gestion page 49

Conseil d'administration

(composition à la publication)

PRÉSIDENTE :

- Mme Monique MISCHLER, maîtresse secondaire, Lausanne

VICE-PRÉSIDENT :

- M. Jacques-Henri BRON, avocat, Lausanne

MEMBRES :

- M. Daniel CHEVALLEY, inspecteur principal adjoint à la Police de sûreté vaudoise, Lausanne
- M. Jean MAUERHOFER, directeur d'établissement scolaire, Puidoux
- M. Eric ROCHAT, médecin, Saint-Légier

SECRÉTAIRE :

- M. Jean Daniel MARTIN, président de tribunal, Lausanne

SECRÉTAIRE SUPPLÉANT :

- M. Alexandre BERNEL, avocat, Lausanne

ASSISTE AUX SÉANCES :

- M. Charles FAVRE, chef du Département des finances ou son représentant
- M. Giancarlo OMBELLI, secrétaire général adjoint, Moudon

La Caisse de pensions de l'État de Vaud est gérée par:


Les Retraites Populaires
Services aux Institutionnels

Rapport d'activité 2000

Introduction

L'articulation du présent rapport est identique à celle de l'exercice précédent, ce qui facilitera une lecture comparative; dans le même but – et par souci de clarté –, les éléments chiffrés de l'exercice 1999 figurent dans le bilan et les comptes, avec mention des différences.

Il est rappelé que la présentation, tant du rapport de gestion que des comptes, qui sont largement diffusés, doit également permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la Caisse d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré.

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 55 séances. Le nombre de ces séances – qui, à première vue, peut paraître élevé – s'explique par le fait qu'aux termes de l'article 110 LCP, le Conseil d'administration est appelé à **diriger** et à **administrer** la Caisse.

Ainsi, en plus de ses séances hebdomadaires ordinaires, le Conseil d'administration a été amené à siéger à différentes reprises pour traiter, de manière plus approfondie, divers objets spécifiques (analyse et approbation des comptes; avant-projet de loi modifiant la LCP; échange de vues avec l'adjoint du médecin cantonal; politique financière avec approbation d'un Règlement des placements; rencontre avec les représentants de l'Organe de contrôle).

De plus, les membres du Conseil ont participé à un nombre important de séances de commissions et de délégations spéciales, où ils ont représenté la Caisse; au fil des semaines, ils ont

également consacré un temps non négligeable à l'étude personnelle et hors séance de nombreux documents, en particulier en relation avec la politique financière suivie par la Caisse; certains ont également pris part au séminaire de formation mis sur pied par l'ASIP.

b) La gestion des affaires courantes, sur le plan strict de l'application de la loi, n'a pas posé de problèmes particuliers, d'autant plus que le cadre législatif cantonal et fédéral n'a pas subi de modifications (hormis, avec effet au 1.4.2000, une modification de l'OPP2 relative à la nouvelle répartition des actifs).

Le nombre des contestations des décisions de la Caisse, parfois jusque devant l'autorité judiciaire, est stable, ce qui est, à n'en pas douter, le signe d'un strict respect de la législation applicable aux affiliés.

c) Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a décidé d'améliorer encore la gestion de la Caisse :

- Il a ainsi été mis sur pied au sein de la gérante une fonction de contrôle, en particulier par la désignation d'un audit interne, qui relève directement de la Direction générale et peut au surplus être mandaté par le Conseil d'administration;
- s'agissant de la reconnaissance des cas d'invalidité, souvent complexe, le Conseil d'administration a décidé de mandater un médecin conseil: selon son cahier des charges, ce praticien, interniste FMH lausannois, est ainsi appelé à le décharger des « cas bagatelles » (invalidités temporaires de courte durée) et à lui donner un préavis éclairé sur les cas qui lui sont soumis; cette désignation, conforme à l'article 56, al. 2 LCP, évite ainsi opportunément au médecin adjoint

au médecin cantonal d'assumer, comme jusqu'alors, le double rôle de médecin de l'employeur et de médecin conseil.

La gestion optimale à laquelle aspire le Conseil a son coût; les frais généraux sont ainsi en augmentation; ils restent toutefois dans la norme (moins de 0,4 % des traitements cotisants).

Dans ce contexte, c'est avec une grande satisfaction que le Conseil d'administration relève que les services de gestion d'institutions de prévoyance professionnelle de la gérante ont reçu en 2000 les certifications ISO 9001 et Public Management 9001, gage de la qualité des prestations au service des affiliés.

d) L'information des affiliés sur la marche de la Caisse et leur situation personnelle est assurée:

- par la tenue à jour régulière du site Internet de la Caisse (www.cpev.ch), dont les pages détaillées sont fréquemment consultées;
- par la notification en début d'année d'une situation d'assurance décrivant l'état de l'avoir de prévoyance et les prestations qui seraient servies en cas d'invalidité ou à l'âge de la retraite.

e) Comme toujours, c'est bien sûr sur le plan de la marche financière de la Caisse que s'est portée essentiellement l'attention des membres du Conseil d'administration; comme il le relevait dans le rapport relatif à l'exercice précédent, une gestion performante, dans un marché en

constante mouvance, commande une attention soutenue et l'appui régulier de professionnels; à cet égard, le Conseil d'administration peut compter sur les spécialistes de la division financière de la gérante, ainsi que sur le comité de placement, organe de proposition qui réunit autour de ces derniers d'autres compétences issues du milieu bancaire de la place. Le Conseil d'administration s'est autorisé à procéder à quelques investissements non traditionnels, dans un souci de diversification; il s'agit là de placements aux risques accrus, mais rémunérateurs.

f) Dans le domaine de l'immobilier, un effort particulier a été porté sur une gestion optimale des biens mis en location: d'une part, les gérants privés ont vu leurs prestations suivies de près; d'autre part, une analyse systématique et approfondie de l'ensemble du patrimoine a été mise en place, aussi bien sur le plan des loyers pratiqués que sur celui de l'état général des immeubles (participation au programme EPIQR); une amélioration du rendement du patrimoine immobilier se fera certainement sentir dès le prochain exercice.

g) Enfin, le Conseil d'administration se plaît à relever qu'il est toujours associé, directement ou par l'intermédiaire de la gérante, aux travaux tendant à la promulgation d'une nouvelle législation sur le personnel de l'État de Vaud et sa prévoyance professionnelle. ■

2. EFFECTIFS, RESSOURCES ET PRESTATIONS

EFFECTIF DES ACTIFS

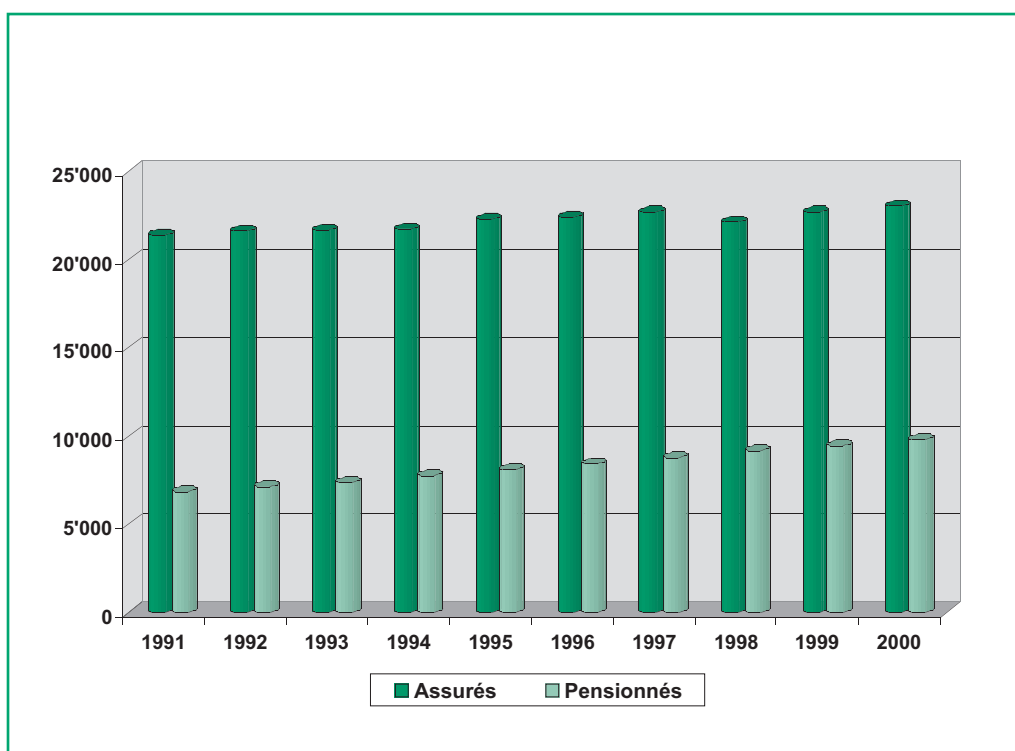
Du 1er janvier au 31 décembre 2000, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des assurés de 350 unités. En effet, ce dernier a passé de 22'686 à 23'036. Les annexes B,C,D

et E donnent des indications détaillées sur les structures d'âges et les degrés moyens d'activité. Nous relevons que l'âge moyen des assurés est, une fois encore, en légère augmentation. Il se situe à 42 ans et 3 mois à la fin de l'année alors qu'il était, au 1er janvier, de 42 ans et 2 mois.

EFFECTIF DES PENSIONNÉS

Au cours de l'exercice 2000, l'effectif des pensionnés a évolué de la façon suivante:

	01.01.2001	01.01.2000	Différences
Invalidités	1686	1607	79
Retraites	5546	5363	183
Conjoints survivants	1666	1644	22
Enfants	889	830	59
Total	9787	9444	343



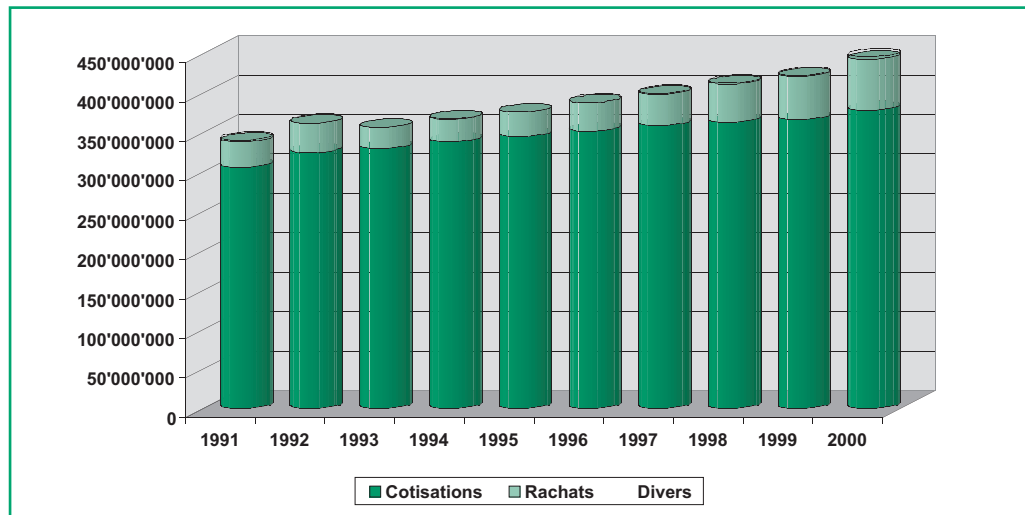
ÉVOLUTION DE
L'EFFECTIF DES
ASSURÉS ET DES
PENSIONNÉS
DU 31 DÉCEMBRE
1991 AU 31
DÉCEMBRE 2000

RESSOURCES

Au cours de l'année 2000, les ressources ont augmenté de quelque CHF 23,1 millions. Cette différence provient principalement des contributions de rachats (CHF 9,1 millions) et des cotisations et contributions (CHF 12,4 millions) ainsi que des remboursements

de versements anticipés pour le logement (CHF 1,4 million). L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions résulte des augmentations statutaires accordées aux fonctionnaires d'une part, de l'adaptation des traitements au renchérissement (1,25 % au 1er janvier 2000) et de l'accroissement de l'effectif des assurés d'autre part.

ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE 1991 À 2000



PRESTATIONS

Au cours de l'année 2000, les prestations ont augmenté globalement de CHF 60,6 millions.

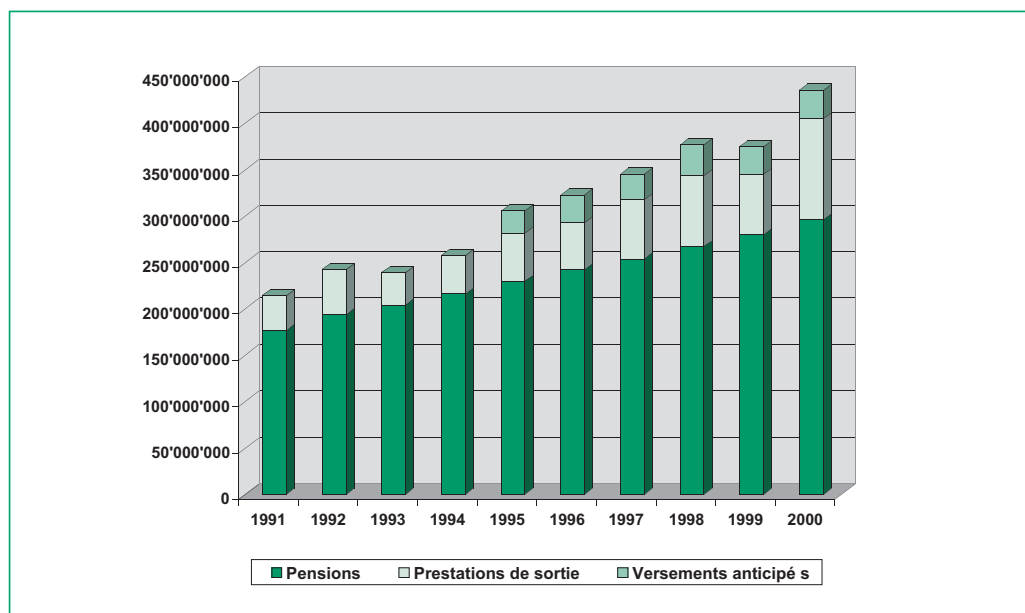
L'augmentation des prestations de sortie de l'ordre de CHF 43,5 millions est due en grande partie à la sortie de l'ensemble du personnel de l'Établissement cantonal contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA). En effet cet établissement a changé de statut juridique. Il est devenu autonome. Cela a eu pour conséquence que son personnel a dû quitter la CPEV. L'ensemble des prestations de sortie pour ce groupe d'assurés représentait un montant d'environ CHF 25,1

millions. En outre le nombre d'assurés démissionnaires a augmenté.

Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce ont globalement augmenté de CHF 0,75 million. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des pensions de CHF 16,6 millions est due à l'indexation des pensions de 1,25 % au 1er janvier 2000 et au nombre croissant de bénéficiaires. Elle s'inscrit cependant dans la tendance observée ces dernières années. ■

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE 1991 À 2000



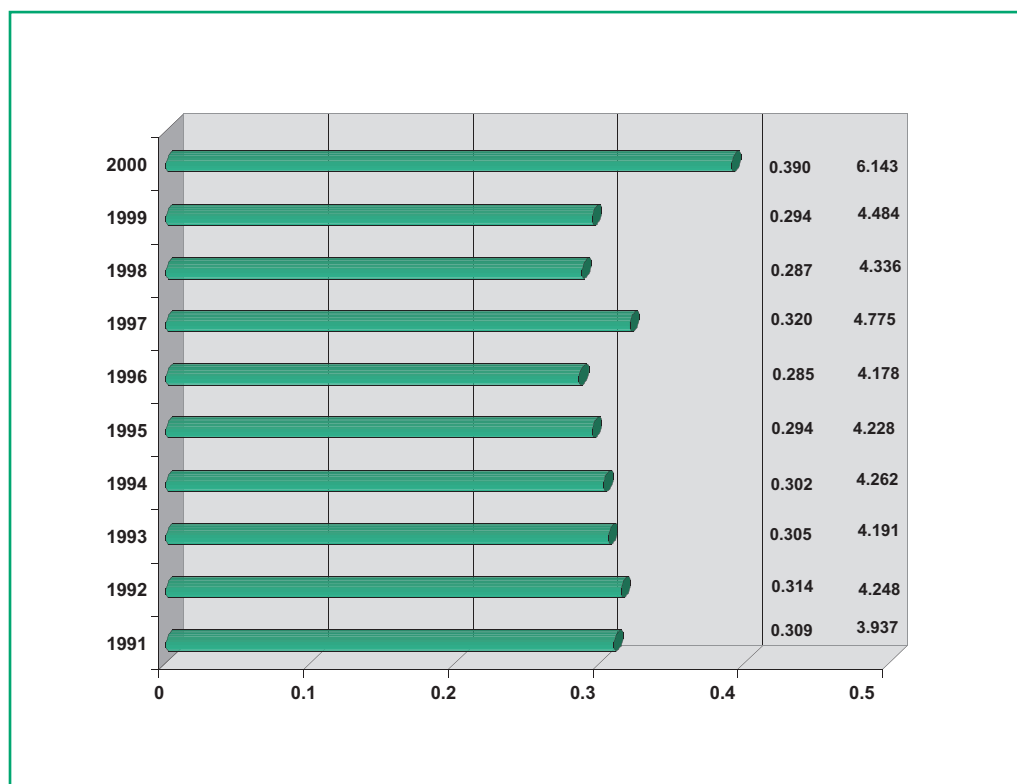
3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont composés des frais généraux et des frais financiers desquels il convient de retrancher les commissions de gérance et de placement des capitaux afin de connaître les frais réels concernant l'administration de la Caisse.

Selon l'exposé des motifs de 1984, il est prévu de tenir compte de 0.4 % au maximum de la somme des traitements cotisants pour les frais d'administration. En 2000, ces frais représentent 0.390 %.

L'augmentation constatée s'explique par la volonté de la Caisse d'optimiser la gestion avec, par exemple, le développement d'un audit interne, le recours au service d'un médecin conseil, et également pour les besoins supplémentaires liés à l'accroissement de la fortune et à sa gestion spécifique ainsi que pour l'augmentation de certaines charges comme les taxes d'affranchissement et les taxes téléphoniques.

Au cours de ces dernières années leur évolution a été la suivante: ■



ÉVOLUTION
DES FRAIS
D'ADMINISTRATI
ON
DE 1991
À 2000

4. DISPONIBILITÉS, DÉBITEURS À COURT TERME ET TRANSITOIRES

Pour ces postes, le Conseil d'administration a fixé une fourchette d'allo-

cation des actifs comprise entre 1 et 5 %. A fin décembre, ces postes représentent 4,52 % du total du bilan. ■

5. DÉBITEURS, PRÊTS À LONG TERME ET INVESTISSEMENTS NON-TRADITIONNELS.

BANQUES COMPTES À TERME PLUS DE 12 MOIS

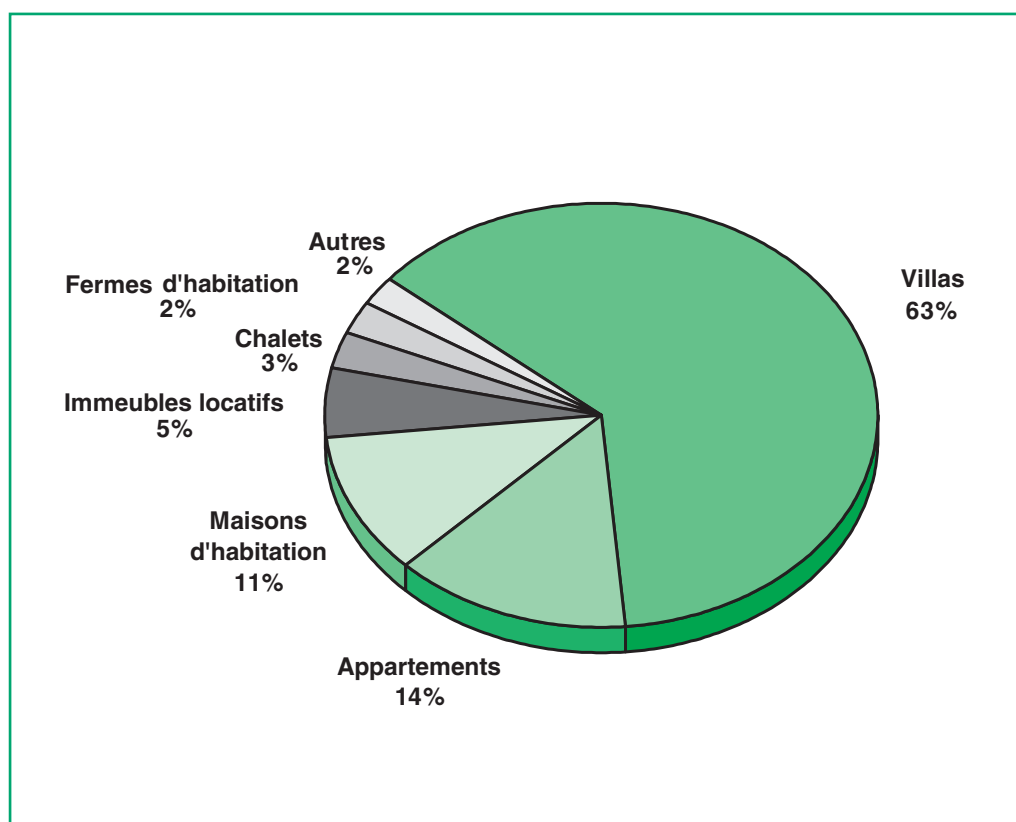
Les CHF 24.9 millions représentent des prêts garantis par obligations simples auprès de différentes banques Raiffeisen.

CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Les nouveaux prêts et compléments hypothécaires se sont élevés à CHF 34.4 millions alors que les remboursements se sont montés à CHF 41.4 millions.

La répartition des créances hypothécaires, en fonction du type de gage, s'établit, au 31 décembre, de la manière suivante:

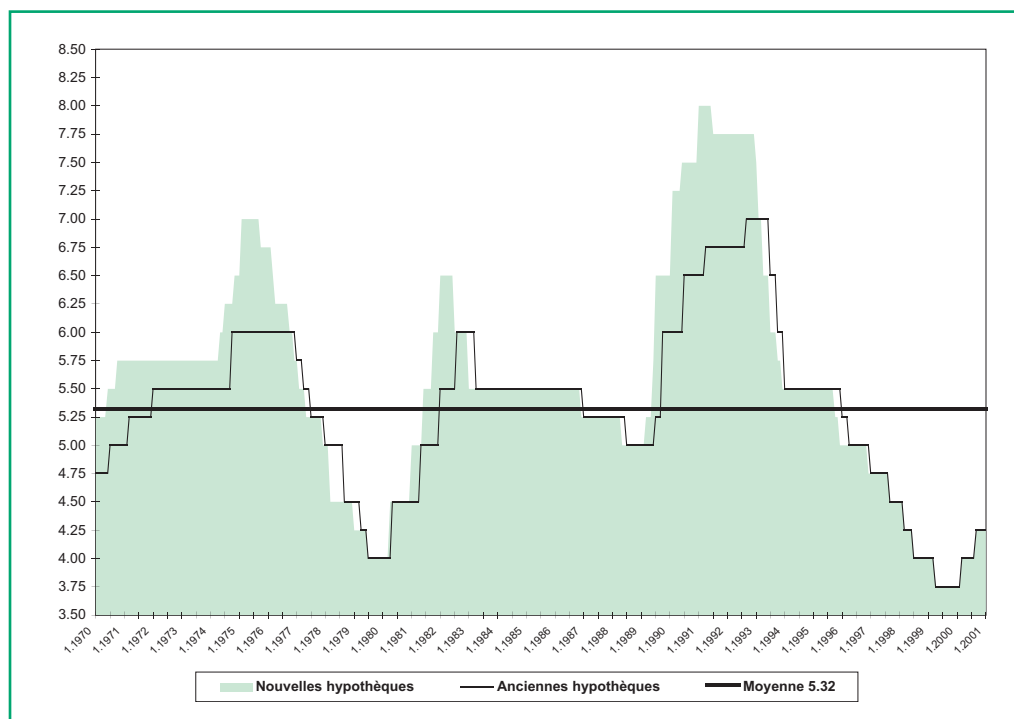
RÉPARTITION DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2000



En 2000, les taux hypothécaires ont subi, au 1er mars et au 1er septembre, une hausse d'un quart pour cent. Les taux ont été portés de 3¾% à 4¼%.

Le rendement net des créances hypothécaires s'est élevé à 3.97% (1999: 3.79%).

ÉVOLUTION DU TAUX DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ACCORDÉS À DES TIERS



PRÊTS AUX CORPORATIONS DE DROIT PUBLIC

Au cours des dernières années, la Caisse a accordé à diverses institutions de droit public des prêts qui se répartissent en trois catégories :

- les prêts à taux variables (non remboursables pendant 5 ans), dont le taux d'intérêt a été porté de 3¼% à 4¼% dès le 1er septembre 2000 ;
- les prêts à taux variables (sans la clause de non remboursement), dont le taux d'intérêt a également été porté de 3¼% à 4¼% dès le 1er septembre 2000 ;
- les prêts à taux fixes d'une durée de 3 à 10 ans. Les taux d'intérêts sont fixés au moment de l'octroi du prêt et ne varient plus durant toute la durée de ce dernier. En 2000, les taux ont été fixés en tenant compte du marché des obligations et des conditions des établissements bancaires. Toutefois, nous n'avons pas accordé de prêts en-dessous de 4%.

Le rendement net des diverses catégories ci-dessus s'est élevé à 5.06% (1999: 5.51%).

PRÊTS DIVERS, ET AVANCES AVS À RÉCUPÉRER

Au 31 décembre 2000, les prêts divers comprennent principalement deux prêts à taux fixes.

L'avance AVS a été introduite en 1985. Elle est servie jusqu'à l'âge AVS puis, elle est remboursée sur une période de 10 ans.

Vu le temps écoulé depuis l'introduction de cette prestation, de plus en plus de bénéficiaires sont appelés à rembourser leurs avances AVS. Pour la deuxième année consécutive, nous enregistrons des remboursements supérieurs aux avances.

Le compte Avances AVS à récupérer a évolué, en 2000, de la manière suivante :

Solde à nouveau au 1er janvier			CHF	6'415'426.00
Avances AVS en cours de paiement	CHF	1'434'718.95		
Avances AVS en cours de remboursement	CHF	-1'436'756.45		
Charges sur avances AVS (Note 1)	CHF	-27'030.30		
Produits sur avances AVS (Note 1)	CHF	249'402.95	CHF	220'335.15
Solde au 31 décembre			CHF	6'635'761.15

INVESTISSEMENTS NON-TRADITIONNELS

Les placements ont été effectués dans les domaines de la biotechnologie,

des techniques d'information ainsi que dans des fonds diversifiés.

Une première sortie a déjà été réalisée à de très bonnes conditions.

La répartition se présente comme il suit :

	31.12.2000		31.12.1999	
	En CHF	En %	En CHF	En %
Investissement privé (« private equity »)	32'186'532.80	73.87 %	12'564'057.00	72.87 %
Capital démarrage/développement	8'708'480.08	19.99 %	2'100'116.00	12.18 %
Soutien économique	2'677'742.00	6.15 %	2'577'742.00	14.95 %

Le rendement net des investissements non traditionnels s'est élevé à 18,96%. (1999 : 3,54 %)

6. TITRES

Après cinq très bonnes années boursières, l'exercice 2000 peut être considéré

ré comme une période de consolidation, comparable à 1994 et 1990.

	2000	1999
Indice Pictet LPP (40 % actions)	+ 0.52 %	+ 13.84 %
Indice Pictet LPP (60 % actions)	- 1.63 %	+ 21.50 %
Performance brute de la CPEV (59,09 % d'actions)	+ 0.40 %	+ 13.67 %

Performances 2000	CPEV	Indices de référence
Obligations suisses	+ 3.12 %	+ 3.43 %
Obligations étrangères en monnaies étrangères	+ 3.41 %	+ 2.83 %
Actions étrangères	- 12.57 %	- 9.98 %
Actions suisses	+ 9.26 %	+ 11.91 %

Plusieurs éléments importants ont caractérisé l'année 2000. En premier lieu, dans la continuation de l'année

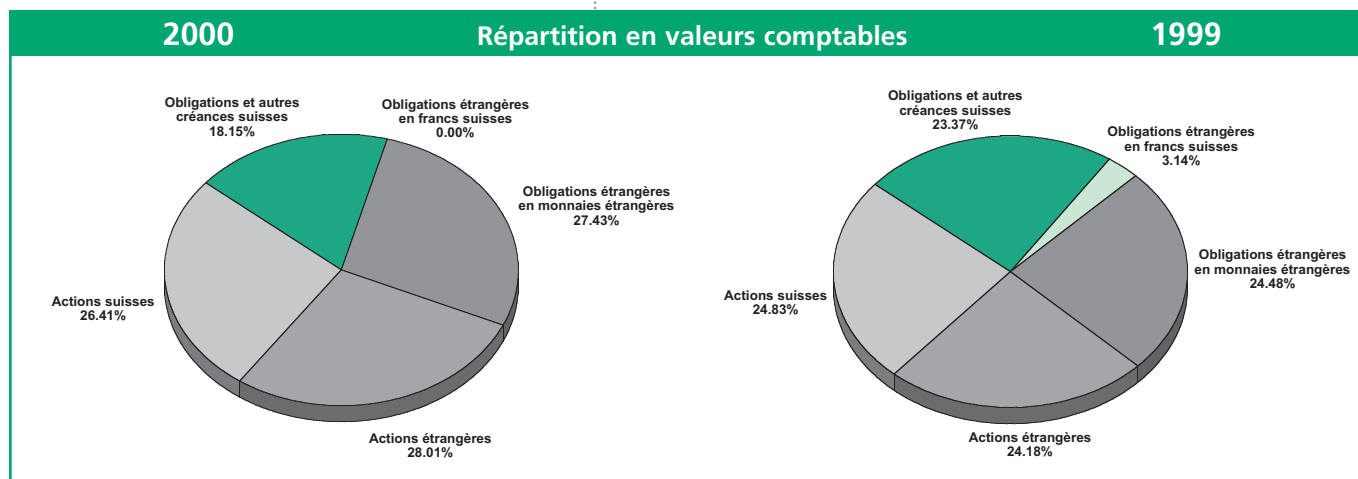
précédente, une volatilité particulièrement élevée a été enregistrée.

En deuxième lieu, dans l'ensemble, seul le marché suisse des actions a obtenu une bonne performance alors que les places étrangères ont subi de forts reculs des cours.

En troisième lieu, l'évolution défavorable des devises vis-à-vis du CHF a pénalisé la diversification internationale des placements.

Les principaux mouvements relatifs à la répartition des titres entre les différentes classes d'actifs ont été les suivants :

- accroissement des investissements en actions suisses et étrangères ;
- augmentation de la diversification en monnaies étrangères ;
- maintien d'une très bonne qualité des titres détenus en portefeuille.



Ces modifications s'inscrivent parfaitement dans l'allocation stratégique des actifs à 5 ans décidée par le Conseil d'administration.

Sur le plan comptable et en tenant compte des normes en matière d'évaluation des placements, les taux de rendement sont les suivants :

	2000	1999
Obligations suisses	5.16 %	4.78 %
Obligations étrangères en CHF	-0.16 %	2.56 %
Obligations étrangères en monnaies étrangères	5.92 %	7.11 %
Actions étrangères	5.42 %	12.38 %
Actions suisses	13.17 %	8.31 %
Taux de rendement global	7.43 %	7.77 %

L'évolution baissière des bourses dès le second trimestre n'a pas permis de dégager des rendements équivalents à ceux de 1999.

Le rendement élevé des actions suisses s'explique par la bonne tenue de notre marché domestique, alors que les faibles rendements des actions et obligations étrangères proviennent des corrections marquées des cours et des devises.

Le taux de rendement net des titres s'établit à **6.195%** contre 7.101% en 1999.

De manière résumée, la stratégie mise en place par le Conseil d'administration, consistant à augmenter les titres et en particulier les obligations étrangères en monnaies étrangères, ainsi que les actions suisses et étrangères, continue à porter ses fruits car :

- la bonne diversification des placements a permis à la Caisse d'enregistrer un rendement comptable conforme à la moyenne historique de 6,20% (1989 à 2000);
- le « coussin » de sécurité constitué par les provisions et les réserves, a pleinement joué son rôle dans cette année difficile. Il s'élève encore à 14,59% à fin 2000 contre 24,76% à fin 1999. ■

7. IMMOBILIER

IMMEUBLES

Au 31 décembre 2000, la Caisse est propriétaire de 240 immeubles. Ceux-ci abritent 6'718 appartements, 76'670 m²

de surfaces commerciales et 6'697 places de parc et garages.

La valeur au bilan a progressé de 3.01% (1999: 1.12%). Cette augmentation résulte des opérations suivantes:

Solde à nouveau au 1er janvier		CHF 1'271'777'000.00
<i>Acquisition:</i>		
Vaugueny 2-4-6-8/Croisettes 17-19-21, Epalinges	CHF 13'138'400.00	
<i>Construction terminée:</i>		
Fontaines 6C-D/8, Nyon	CHF 16'379'322.90	
<i>Vente:</i>		
Colombaires 67-69, Cully	CHF -2'593'000.00	
<i>Diminution de la valeur au bilan:</i>		
Louis-De-Savoie 4-6, Morges	CHF -89'528.00	
<i>Travaux à plus-value lors de rénovation</i>	CHF 12'997'385.46	
<i>Amortissements:</i>		
Immeubles subventionnés	CHF -1'470'000.00	
Divers & arrondi	CHF -33'580.36	
<i>Variation du Bilan:</i>	CHF 38'329'000.00	CHF 38'329'000.00
Solde au 31 décembre		CHF 1'310'106'000.00

INVESTISSEMENTS SUR IMMEUBLES EN PROPRIÉTÉ

Solde au 1er janvier		CHF 27'939'600.95
Travaux	CHF 23'809'574.46	
Consolidations	CHF -29'376'708.36	
Transfert au compte entretien des immeubles	CHF -3'282'555.40	CHF -8'849'689.30
Solde au 31 décembre		CHF 19'089'911.65

Compte tenu des produits et charges des immeubles ainsi que des attributions et prélèvements au Fonds

d'amortissement des immeubles, le rendement net des immeubles s'élève à 4.49 % (1999: 4.48 %). ■

8. FONDS, PROVISIONS ET RÉSERVES

PROVISION POUR RISQUES SUR TITRES

Compte tenu des résultats de l'exercice et du niveau de la couverture des risques de marché de 14.59 % (1999: 24.76 %), aucune attribution à la provision n'a été effectuée.

PROVISION POUR INVESTISSEMENTS NON-TRADITIONNELS

Compte tenu du très bon résultat de l'exercice, un montant de 6 mio a été attribué à cette provision pour risques de marché et spécifiques.

PROVISION POUR DÉBITEURS DOUTEUX

Cette provision comprend un montant de CHF 9 millions concernant les créances hypothécaires.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET D'AMÉLIORATION DES IMMEUBLES

Ce fonds enregistre une attribution usuelle de 0.5% du capital moyen des immeubles. L'attribution 2000 s'est élevée à CHF 6'517'000.00 (1999: 6'313'423.00), compte tenu d'une allocation supplémentaire de CHF 152'000.00.

Ce fonds est également utilisé pour couvrir diverses dépenses de rénovation de notre patrimoine immobilier. Le prélèvement à ce titre s'est élevé à CHF 4'356'000.00 (1999: 5'161'423.00).

FONDS DE PRÉVOYANCE

Les dispositions concernant ce fonds sont définies aux articles 102 et suivants LCP. En 2000, il a enregistré les opérations suivantes:

Solde au 1er janvier		CHF	7'218'740.00
Finances d'entrée	CHF	417'145.31	
Intérêts 4 %	CHF	286'328.19	
76 Prestations périodiques	CHF	-444'811.20	
29 Prestations uniques	CHF	-51'392.30	
105 Allocations de Noël	CHF	-42'000.00	CHF 165'270.00
Solde au 31 décembre		CHF	7'384'010.00

RÉSERVE POUR DÉPÔTS D'ÉPARGNE

Cette réserve découle de l'application des dispositions transitoires conte-

nues à l'article 139 LCP. En 2000, elle a enregistré le mouvement suivant :

Solde au 1er janvier			CHF	425'405.19
Intérêts 3.5 %	CHF	12'379.00		
Capitaux retraites	CHF	-61'799.92		
Capitaux invalidités	CHF	-61'603.26	CHF	-111'024.18
Solde au 31 décembre			CHF	314'381.01

CAPITAL DE COUVERTURE

Ce capital de couverture est constitué d'une part du fonds de compensation (article 119 LCP), lequel enregistre la différence entre le rendement moyen des capitaux et le taux tech-

nique de 4 % et, d'autre part, du capital proprement dit destiné à couvrir les diverses prestations de la Caisse.

L'augmentation nette s'est élevée à CHF 333,8 millions, elle est détaillée à la note 21.1. ■

9. RENDEMENT MOYEN DES CAPITAUX

Le rendement moyen net des capitaux est détaillé à la note 8.1. Son total s'est élevé à CHF 332.1 millions. Le capital moyen soumis au rendement correspond à la moyenne des capitaux au début et à la fin de l'année (article 120 LCP).

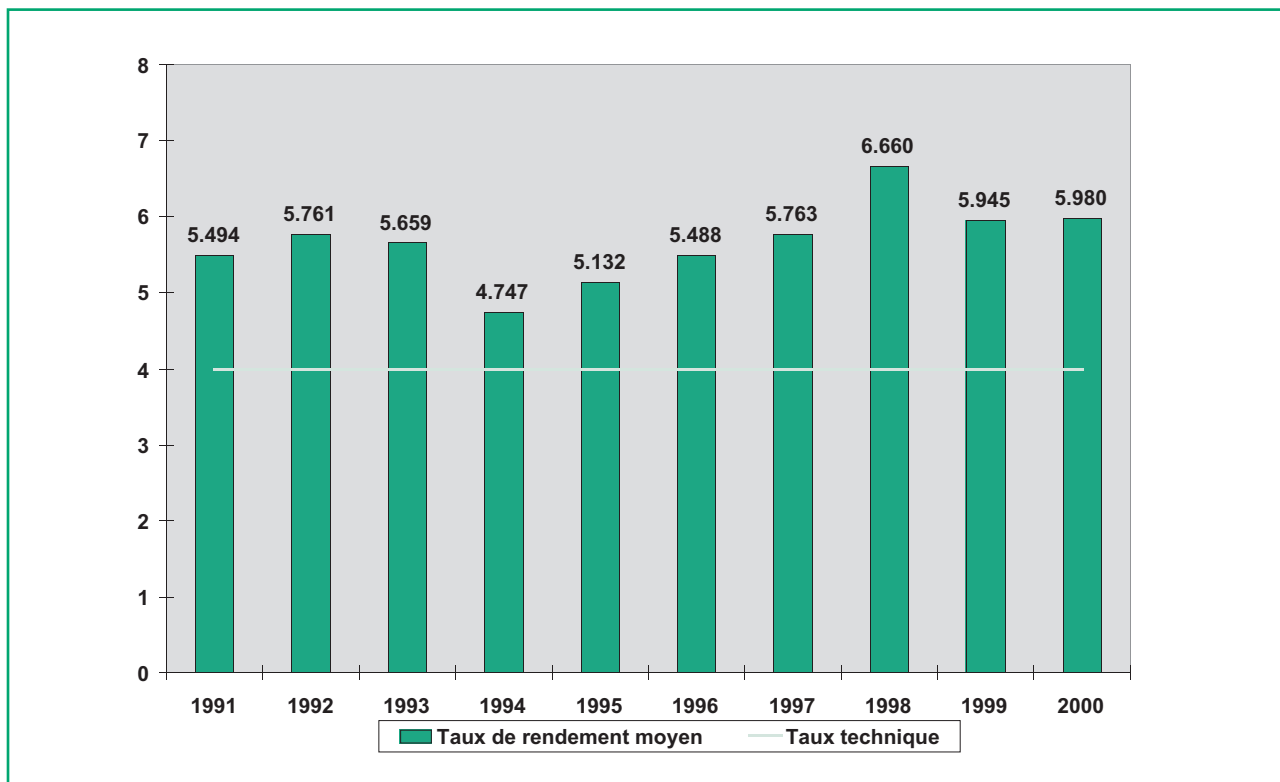
Les capitaux pris en compte sont le capital de couverture, les provisions pour risques sur titres et investissements non-traditionnels. La somme de ces capitaux, au 1er janvier 2000 s'élevait à CHF 5'383.2 millions et à CHF 5'723.0 millions au 31 décembre 2000. La moyenne est donc de CHF 5'553.1 millions.

Le taux de rendement moyen net des capitaux s'établit comme il suit :

$$\frac{332'067'285.67}{5'553'102'416.20} = 5.980 \%$$

La différence entre ce taux et le taux technique de 4 % est attribué au fonds de compensation (art. 119 LCP); ce qui permet d'améliorer le degré de couverture de la Caisse.

L'évolution de ce taux de rendement, au cours de ces dix dernières années a été la suivante :



10. RÉPARTITIONS DES PLACEMENTS

Les articles 50 ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Conformément aux nouvelles normes de l'OPP2 du 01.04.2000, le Conseil d'Administration, sur la base d'une analyse rendements/risques, a adopté une nouvelle allocation stratégique à atteindre au 31.12.2005. En particulier, les normes suivantes ont été revues :

- l'exposition en monnaies étrangères (actions et obligations) a été fixée à 38%;
- une classe d'actifs comprenant les investissements non traditionnels a été déterminée. Ce poste est inclus dans les valeurs réelles. La part de cette classe d'actifs a été portée à 3%;
- le règlement de placement a été revu en conséquence avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2001.

Au 31.12.2000, la répartition des placements est conforme au règlement et ne met pas en péril la réalisation des buts de prévoyance.

Valeurs nominales	Limites O.P.P.2	Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.2000			Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.1999		
		Répartition en %			Répartition en %		
Disponibilités		100	263'635'634,70	4,52	311'074'157,35	5,70	
Obligations suisses et autres créances		100	912'883'768,40	15,64	990'629'097,75	18,14	
Titres gages immobiliers	100	75	770'316'447,70	13,20	777'346'607,90	14,23	51,7
Obligations étrangères en CHF	30	30	0,00	0,00	84'533'907,00	1,55	13
Obligations étrangères en ME		20	843'158'039,87	14,45	660'093'775,09	12,09	
Valeurs réelles		30					21
Actions étrangères		25	860'766'478,85	14,75	651'917'186,70	11,94	
Actions suisses		30	811'839'219,46	13,91	669'106'513,61	12,25	21
Investissements non-traditionnels	70		43'572'754,88	0,75	17'241'915,00	0,32	48,3
Immobilier suisse		50	1'329'195'911,65	22,78	1'299'716'600,95	23,80	
			5'835'368'255,51	100,00	5'461'659'761,35	100,00	

11. PERFORMANCE GLOBALE

Le calcul de la performance globale permet au Conseil de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin de garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par un consultant externe indépendant sur la base des comptes audités. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et comptable.

Tout comme en 1999, la performance brute de la Caisse est supérieure d'une part à la performance théorique atteignable grâce à l'allocation tactique fixée par le Conseil et d'autre part à la performance correspondant à l'allocation moyenne des Institutions de prévoyances suisses (indice Pictet OPP2).

	2000	1999	Moyenne
Performance brute de la CPEV	3.73 %	10.63 %	7.18 %
Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle*	3.48 %	9.58 %	6.53 %
Performance indice Pictet OPP2 fortune globale	2.74 %	4.48 %	3.61 %

* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement exactement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.

12. CAPITAL PILOTE

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, la Caisse doit disposer d'un capital pilote minimum qui équivaut à la moitié de la somme de la réserve mathématique des pensionnés et des prestations de sortie des assurés en activité.

Jusqu'en 1999, la valeur en capital des pensions en cours était déterminée à l'aide des tables actuarielles EVK 1990. Les nouvelles bases EVK 2000 disponibles depuis novembre dernier et

qui tiennent compte des expériences les plus récentes concernant l'augmentation de la longévité humaine ont été utilisées pour la première fois en 2000.

L'augmentation en capital des pensions en cours découlant exclusivement du changement de base est de CHF 75 millions, soit 2,2 %.

Le tableau comparatif suivant permet de mesurer l'impact du changement de bases sur le degré de capitalisation :

Réserves disponibles	Degré de capitalisation 1999 avec EVK 1990	Degré de capitalisation 2000 avec EVK 1990	Degré de capitalisation 2000 avec EVK 2000
Valeur comptable	73.4 %	74.7 %	74.0 %
Valeur économique	84.1 %	82.5 %	81.7 %

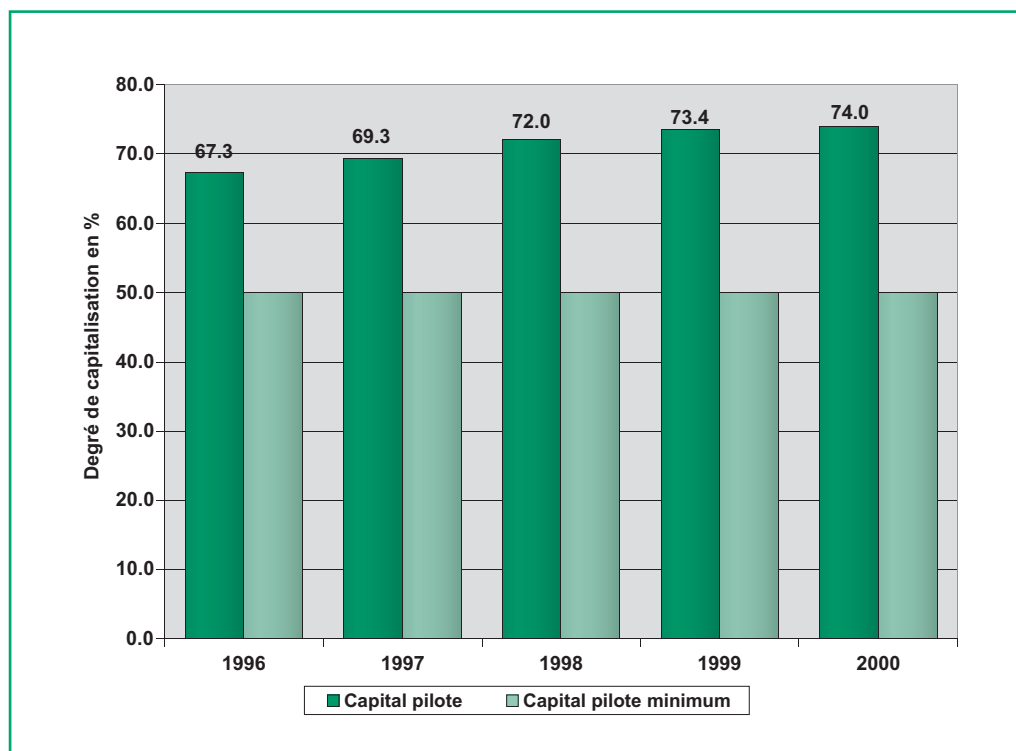
Le calcul détaillé du capital pilote au 31 décembre 2000 se présente comme il suit :

Valeur comptable	EVK 1990	EVK 2000
Réserve mathématique des pensionnés calculée au taux de 4 %	3'374.957	3'449.818
Somme des prestations de sortie des assurés en activité	4'218.115	4'218.115
Réserve nécessaire en capitalisation intégrale	<u>7'593.072</u>	<u>7'667.933</u>
Capital minimum :	<u>3'796.536</u>	<u>3'833.967</u>
Capital de couverture (voir Note 21 de l'annexe aux comptes)	5'672.013	5'672.013
Degré de capitalisation	74.7 %	74.0 %

Depuis la modification de la LCP définissant le capital pilote (18 décembre 1995), on constate une aug-

mentation sensible et régulière du degré de capitalisation de la Caisse. Cette évolution est la suivante :

**ÉVOLUTION
DU CAPITAL
PILOTE,
EN VALEURS
COMPTABLES,
DE 1996
À 2000**



CONCLUSIONS

Le rendement global, dans une conjoncture qui tarde à repartir et face à un marché boursier en constante mouvance, est tout à fait comparable à celui relevé lors de l'exercice précédent, ce qui conforte le Conseil d'administration dans sa politique de répartition aussi large que possible des actifs de la Caisse, gage d'une constance dans le rendement, sensiblement supérieur au taux technique imposé par la loi. Si, comme pour l'ensemble des institutions de prévoyance, la performance est en baisse sensible, cela tient à la baisse marquée des rendements mobiliers, expliquée par un marché qui, après des années successives d'euphorie, s'est fortement tassé.

De manière à évaluer la réalité de la performance nette réalisée, le Conseil d'administration a mandaté un consultant institutionnel indépendant qui a délivré deux attestations relatives aux exercices 1999 et 2000; les calculs de la gérante y sont confirmés.

Il convient de relever que la performance réalisée au cours de l'exercice 2000 est sensiblement supérieure à celle calculée par rapport à l'Indice Pictet OPP2 fortune globale (voir page 20 ci-dessus). De plus, il importe de mettre en relation la baisse constatée de la performance nette avec le rendement réalisé au cours de cette année difficile sur le marché boursier, rendement qui est largement supérieur au taux technique (4%) de la Caisse.

Ainsi, il n'est pas douteux que a situation de la Caisse est saine; le Conseil d'administration en veut pour preuve le fait que la couverture des prestations est encore en augmentation par rapport à l'exercice précédent, malgré l'application des tables actuarielles actualisées.

En définitive, le millésime 2000 de la Caisse de pensions de l'État de Vaud peut être tenu pour un bon exercice. ■

LOI SUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (LPP)

En application de l'article 145 LCP, la Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP.

Au 31 décembre 2000, la situation des avoirs de vieillesse des assurés se résume comme il suit :

Avoirs de vieillesse au 01.01.2000		1'103'944'900.65
Bonifications de l'année	110'220'564.65	
Libres passages LPP encaissés	18'663'607.30	
Intérêts sur libres passages	324'226.00	
Intérêts sur avoirs cumulés	42'453'174.05	
Intérêts sur les démissions	23'243.45	171'684'815.45
À déduire les sorties 2000		
– démissions	26'665'602.50	
– versements anticipés (logement et divorce)	7'625'690.90	
– décès	2'027'957.60	
– retraites	38'991'026.61	
– invalides	6'476'168.40	-81'786'446.01
Avoirs de vieillesse au 31.12.2000		1'193'843'270.09
Avoirs de vieillesse des invalides au 31.12.2000		46'427'852.45
En 2000, 24 516 avoirs de vieillesse ont été tenus conformément à la LPP. La somme des salaires coordonnés LPP s'est élevée à :		859'713'387.00
Pensions mensuelles en cours au 01.01.2001		
4 329 pensions de retraite		1'379'279.65
983 pensions d'invalidité		535'054.70
608 pensions de veuve		163'650.25
168 pensions d'orphelins		33'226.90
262 pensions d'enfants d'invalides		34'553.00
215 pensions d'enfants de retraité		20'538.40
6 565 pensions LPP		2'166'302.90
La valeur en capital (en millions de francs) de ces pensions s'élevait à :		
au taux de 0,0 %	517.000	
au taux de 4,0 %	331.002	
Fonds de garantie LPP		
En 2000, nous avons dû verser au Fonds de garantie LPP une contribution calculée au taux de 0,1 % de la somme des salaires coordonnés LPP 1999.		
Le coût pour notre Caisse peut se résumer comme il suit :		
Contributions dues		836'519.00
Subsides accordés		-76'759.25
Solde à charge de la Caisse		759'759.75

LISTE DES IMMEUBLES PAR DISTRICT

DISTRICT D'AIGLE

Aigle :

Lieugex 11-13-15-17
Lieugex 19-21
Molage 36-44
Pré-Yonnet 39

Bex :

Grand-St-Bernard 30
Montaillet 4

DISTRICT D'AUBONNE

Aubonne :

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Bière :

En Fagne

DISTRICT DE COSSONAY

Cossonay :

Morges 24

DISTRICT D'ÉCHALLENS

Échallens :

Couronne 6-8

Étagnières :

La Marquise

DISTRICT DE GRANDSON

Sainte-Croix :

Barbey William 1
Beau-Séjour 16

DISTRICT DE LAUSANNE

Belmont-sur-Lausanne :

Burenos 23-25-27
Burenos 35-37

Cheseaux-sur-Lausanne :

Derrière-la-Ville 12-14
Grands-Champs 7
Lausanne 15
Mèbre 9-11-13-15
Saugettas 11
Sorécot 12
Sorécot 14
Ste-Marie 5
Ste-Marie 6-8
Ste-Marie 7
Ste-Marie 9
Ste-Marie 10

Épalinges :

Bois-Murat 1
Bois-Murat 9-11
Croisettes 17-19-21
Croisettes 23-25-27-29
Croix-Blanche 44
Vaugueny 2-4-6-8

Lausanne :

Beau-Séjour 27
Berne 12
Béthusy 84 A-B-C
Bois-de-la-Fontaine 11
Boisy 40-42
Bonne-Espérance 17
Bonne-Espérance 22
Bonne-Espérance 24
Borde 3 A-B-C-D, 5 C-D
Caroline 7 bis, St-Martin 2-4-6
Caroline 11 bis, St-Martin 8

Lausanne :

Cathédrale 5
 Cèdres 1
 César-Roux 7
 Chailly 17-19-21
 Champ-Soleil 20-22
 Chandolin 5
 Collonges 12
 Collonges 12 bis
 Collonges 35-37
 Dent-d'Oche 3-5-7
 Devin 3
 Échallens 68
 Entrebois 2
 Furet 6-8
 Gottettaz 14-16
 Grancy 15
 Grancy 17
 Guiger-de-Prangins 19-21
 Harpe 47, Lac 2-10
 Jomini 16
 Jurigoz 4 A-B
 Levant 137
 Libellules 6-8
 Libellules 10-12
 Malley 12
 Mon-Loisir 8
 Mont-d'Or 34, Marc Dufour 64
 Montelly 27
 Montelly 28
 Montolieu 92
 Morges 72
 Pavement 11-13-15
 Pavement 115
 Pavement 117
 Pavement 119
 Pierrefleur 54
 Pontaise 14, Crètes 7, Traversière 1
 Pontaise 30
 Pré-du-Marché 36-38-40
 Rambert E. 24-26
 Rond-Point 1
 Rovéréaz 4
 Simplon 27
 St-Martin 24
 Trabandan 37 C

Tribunal-Fédéral 7
 Tribunal-Fédéral 9
 Tunnel 1-3
 Tunnel 17 (Parking)
 Université 18-19-20-24, Barre 1
 Valentin 10
 Victor-Ruffly 47
 Vinet 8
 Vinet 23
 Vuachère 16
 World Trade Center

Paudex :

Fontaine 3
 Simplon 8
 Simplon 32
 Simplon 38

Prilly :

Perréaz 56
 Rochelle 30
 Vallombreuse 107-109

Pully :

Fontanettaz 33
 Forêt 39-41
 Forêt 61-69
 Général-Guisan 78
 Lavaux 54
 Lycée 20
 Ramuz 33

Renens :

Avenir 29-31
 Avril 14 9-11-13
 Baumettes 72-84
 Église-Catholique 1-3
 Préfaully 26
 Saugiaz 7-9 bis
 Sentier de la Gare 2
 Verdeaux 7 bis

DISTRICT DE LAVAUX

Chexbres :

Grand-Rue

Cully :

Colombaires 59
 Colombaires 71-73

Lutry :

Petite-Corniche 15-17-19

Savigny :

Union 13-25
 Verne 2-4
 Verne 5-7
 Verne 9-11

LISTE DES IMMEUBLES PAR DISTRICT

DISTRICT DE MORGES

Bussigny-près-Lausanne :

Alpes 23-31
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens :

Gare 54-56-58-60
Maladière 4

Ecublens :

Croset 12 C-D
Croset 13 A-B-C-D-E-F
Croset 15 A-B-C-D-E-F
Croset 17 B
Croset 17 C
Epenex 10-12
Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15 A-B-C
Vallaire 6-8

Morges :

André 8
Bochet 12-14
Chenaillettaz 70-80
Gare 11 B
Gare 17
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Kupfer 10-12
Louis-De-Savoie 4-6
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Vogéaz 9-11
Warnery 6-6 bis

Préverenges :

Genève 64 A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex :

Penguey 5

Saint-Sulpice :

Vallaire 1
Venoge 7

Tolochenaz :

Saux 6 A
Saux 6 B

DISTRICT DE MOUDON

Moudon :

Burnand 20
Cerjat 7
Cerjat 13
Cerjat 15

DISTRICT DE NYON

Gland :

Molard 2-4

Nyon :

Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6 C D, 8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22
Tattes-d'Oie 85

DISTRICT D'ORBE

Bavois :

Les Gubières I & II

Chavornay :

Grand-Rue 87
Jura 34

Orbe :

Chantemerle 7-9
Chantemerle 11
Covets 19
Plamont 2-2 bis
Plamont 5
Plamont 7

Vallorbe :

Mont-d'Or 14-16-18

DISTRICT D'ORON

Oron-la-Ville :

Flon 3

DISTRICT DE PAYERNE

Payerne :

Favez 22-24-26

Temple 19

DISTRICT DE ROLLE

Mont-sur-Rolle :

Fauvette 3

Perroy :

Gare 2

Rolle :

Gare 11-13-15

Général-Guisan 42-44

Pré-du-Gaud 2

Pré-du-Gaud 4

DISTRICT DE LA VALLÉE

Le Chenit :

Neuve 15

DISTRICT DE VEVEY

Blonay :

Brent 17

Chernex :

Fontanivent 36-38

Clarens :

Vaudrès 26-28

Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz :

Béranges 18

Clos d'Aubonne 17

Levant 22

Muller Ed. 19

Sully 25

Montreux :

Alpes 5, Paix 8

Industrielle 27-29

Lac 4-6

Saint-Légier :

Deux-Villages 66

Vevey :

Blanchoud 2-4

Chenevières 21

Communaux 6

Deux-Marchés 9

Général-Guisan 39-41-43,

Union 24-26

Général-Guisan 61 A-B,

Nestlé 28-30

Jardins 1-3

Louis-Meyer 9 A-B-C-D/21 A-B-C-D,

Veveyse 4

Marronniers 20-22-24-26

Midi 33

Paderewski 25

Rousseau 9

Tilleuls 1

DISTRICT D'YVERDON

Yverdon-les-Bains :

Chaînettes 25

Châtelard 11-13

Entremonts 24-26-28

Haldimand 19 B

Hôpital 18-22

Moulins 99

Prairie 12-13-14

Rousseau 8

HORS CANTON

Genève :

World Trade Center

Martigny :

Finettes 32-36

	Notes	2000	1999
PRODUITS			
Ressources	1	445'375'064.88	422'299'058.38
Commissions de gérance et placement des capitaux	2	3'840'603.88	3'902'923.26
Produits à court terme	3	3'826'878.36	1'516'513.08
Produits sur prêts à long terme	4	49'048'481.70	51'685'613.79
Produits des investissements non-traditionnels	5	11'883'284.62	1'928'396.00
Produits des titres	6	306'911'698.53	248'603'760.37
Produits des immeubles	7	96'041'392.26	91'019'271.15
Prélèvements de divers fonds, provisions et réserves	8	5'017'606.68	5'744'663.57
		921'945'010.91	826'700'199.60
CHARGES			
Prestations	1	437'722'133.80	377'093'757.25
Frais généraux	2	9'860'550.45	8'227'586.94
Frais financiers	2	123'266.46	159'621.04
Charges à court terme	3	226'413.20	32'269.30
Charges sur prêts à long terme	4	623'228.30	660'108.70
Charges des investissements non-traditionnels	5	241'006.94	1'666'348.49
Charges sur titres	6	89'665'667.83	49'224'279.89
Charges des immeubles	7	35'778'426.34	32'105'459.01
Attributions à divers fonds, provisions et réserves	8	13'882'852.50	6'972'634.09
Attributions au capital de couverture	8	333'821'465.09	350'558'134.89
		921'945'010.91	826'700'199.60

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	2000	1999
ACTIF			
Disponibilités	9	51'338'162.61	132'961'875.26
Débiteurs et créances à court terme	10	182'064'780.63	147'199'217.60
Comptes transitoires	11	30'232'691.46	30'913'064.49
Débiteurs et prêts à long terme	12	1'125'400'216.10	1'137'775'705.65
Investissements non-traditionnels	13	43'572'754.88	17'241'915.00
Titres	14	3'073'563'738.18	2'695'851'382.40
Immeubles	15	1'329'195'911.65	1'299'716'600.95
		5'835'368'255.51	5'461'659'761.35

PASSIF

Créanciers à court terme	16	7'187'892.81	4'737'729.74
Comptes transitoires	17	42'888'822.93	14'317'202.75
Provisions diverses	18	60'250'000.00	53'600'000.00
Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	19	45'330'000.00	43'169'000.00
Fonds divers	20	7'698'391.01	7'644'145.19
Capital de couverture	21	5'672'013'148.76	5'338'191'683.67
		5'835'368'255.51	5'461'659'761.35

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 10 avril 2001

Certifiés conformes aux écritures le 4 avril 2001

Au nom du Conseil d'administration

Pour la Caisse de pensions de l'État de Vaud
Les Retraites Populaires

Monique MISCHLER
Présidente

Jacques-Henri BRON
Vice-président

Claude RICHARD
Directeur général

Roger BORNAND
Directeur

Principes comptables et d'évaluation

DISPONIBILITÉS

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes effectivement dues à la Caisse. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

DÉBITEURS ET CRÉANCES À COURT TERME

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la Caisse.

DÉBITEURS ET PRÊTS À LONG TERME – INVESTISSEMENTS NON-TRADITIONNELS

Les débiteurs et prêts à long terme représentent les sommes effectivement dues à la Caisse. Les actions et créances des investissements non-traditionnels sont comptabilisées au prix de revient.

Des amortissements ou des provisions ont été enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques.

TITRES

Obligations et autres créances

Les obligations et autres créances sont évaluées à la valeur nominale. Les obligations en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année. Les parts de fonds de placement et les mandats de gestion sont inscrits au bilan à hauteur du capital investi par la Caisse, mais au maximum à la valeur boursière.

Actions

Les actions, parts de fonds de placement et mandats de gestion sont estimés globalement à la valeur investie par la Caisse, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Provision pour risques sur titres

Cette provision, figurant au passif du bilan, est destinée à se prémunir contre le risque de volatilité des marchés financiers.

IMMEUBLES

Les immeubles sont portés au bilan au prix de revient sous déduction des amortissements nécessaires économiquement. Les investissements sur immeubles sont généralement augmentés des intérêts intercalaires calculés.

Le Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles figurant au passif du bilan est destiné à couvrir des dépenses de rénovation. Au 31 décembre, une attribution de 0.5 % du capital moyen des immeubles est enregistrée dans ce fonds.

Informations générales sur la Caisse de pensions de l'État de Vaud

A. GÉNÉRALITÉS

La Caisse de pensions de l'État de Vaud (ci-après : CPEV) a pour but d'assurer les personnes au service de l'État de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

La CPEV est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'État.

Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle, au sens de l'article 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

B. ORGANES

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'Assemblée des délégués est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'État nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faïtières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'État prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CPEV est administrée par un conseil d'administration composé d'un président, de deux membres nommés par le Conseil d'État et de deux membres désignés par les associations faïtières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration hors de son sein.

Le 1er janvier 2001, il se compose de:

Présidente:

Monique **MISCHLER**,
maîtresse secondaire, Lausanne

Vice-Président:

Jacques-Henri **BRON**,
avocat, Lausanne

Membres:

Daniel **CHEVALLEY**,
inspecteur principal adjoint,
Le Mont-sur-Lausanne

Jean **MAUERHOFER**,
directeur d'établissement scolaire,
Puidoux

Eric **ROCHAT**,
médecin, Saint-Légier

Représentants du Chef du Département des finances:

Giancarlo **OMBELLI**,
secrétaire général adjoint, Lausanne

William **LERESCHE**,
trésorier, Lausanne

Secrétaire:

Jean Daniel **MARTIN**,
président de tribunal, Lausanne

Secrétaire suppléant :

Alexandre **BERNEL**,
avocat, Lausanne

GÉRANCE

La gérance de la Caisse est confiée aux Retraites Populaires (art. 115 LCP).

C. EXPERT AGRÉÉ

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (art. 127 LCP) est exercé par:

Françoise **WERMEILLE**,
PRASA, Nyon

D. ORGANE DE RÉVISION

Le Conseil d'État a désigné **ATAG Ernst & Young SA**, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse (article 123 LCP).

Placement de la fortune

E. COMPOSITION DE LA FORTUNE

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation stratégique des actifs à cinq ans. Chaque année, il fixe les limites pour les différents véhicules de placements. Des comités de valeurs mobilières, de valeurs immobilières et des investissements non-traditionnels, ainsi que les divisions Finances et Immobilier des Retraites Populaires oeuvrent dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont déterminées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidités (OPP2) en matière de limites de placements.

F. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Des placements en obligations étrangères en monnaies étrangères ont été entièrement prémunis contre les risques de change en faveur du franc suisse par le biais d'opérations à terme en devises.

Au 31 décembre 2000, diverses opérations concernant des instruments financiers dérivés étaient en cours (Note 14.3).

G. MANDATS DE GESTION

Une partie de la fortune de la Caisse a été déposée auprès d'instituts bancaires avec lesquels un contrat de gestion de fortune a été établi. Les rapports périodiques de ces différents instituts font l'objet d'un contrôle par un organe de révision indépendant nommé par la CPEV.

Assurés

H. MOUVEMENT DES ASSURÉS

Effectif au 01.01.2000		22 686
Augmentation		
Nouveaux		2 826
Diminution		
Démissions	1 836	
Décès sans prestation	9	
Décès avec prestations	19	
Invalides	270	
Retraités	342	-2 476
Effectif au 31.12.2000		<u>23 036</u>

Notes

1 RESSOURCES	2000	1999
Cotisations et contributions diverses		
Finances d'entrée	417'145.31	363'189.94
Cotisations annuelles des assurés		
Article 12 (8%)	124'021'786.17	119'827'246.82
" 22 (8%) al. 2 lettre a)	257'615.73	313'612.13
" 26 (8%)	538.42	496.65
" 26 (16%)	3'606'910.16	3'626'610.81
" 27 (8%)	33'863.55	3'329.68
" 27 (16%)	63'876.18	103'747.42
	127'984'590.21	123'875'043.51
Cotisations annuelles des employeurs		
Article 12 (8%)	124'020'586.17	119'826'046.82
" 22 (8%) al. 2 lettre a)	257'615.73	313'612.13
" 26 (8%)	538.42	496.65
" 27 (8%)	2'708.24	3'329.68
	124'281'448.56	120'143'485.28
Contributions annuelles		
Article 13 (8%)	124'020'586.17	119'826'046.82
" 22 (8%) al. 2 lettre a)	257'615.73	313'612.13
" 26 (8%) assurés	658'644.21	520'012.41
" 26 (16%) employeurs	1'145'349.31	1'293'789.67
" 27 (8%) assurés	31'938.09	31'663.52
" 27 (16%) employeurs	18'285.90	23'539.89
	126'132'419.41	122'008'664.44
Contributions de rachat	64'307'649.24	55'234'004.46
Versements anticipés remboursés	1'925'649.95	538'309.50
Subrogation		
En 2000, la Caisse n'a pas pu faire valoir son droit de subrogation	0.00	20'044.20
Produits sur avances AVS		
Avances remboursées par les bénéficiaires. En 2000, 22 cas	249'402.95	109'789.05
Subsides du Fonds de garanties LPP	76'759.25	6'528.00
	445'375'064.88	422'299'058.38
Somme des traitements cotisants	1'576'660'242.00	1'525'113'305.00

Notes

1 PRESTATIONS

Prestations de la Caisse

Pensions de retraite

Pensions viagères

179'069'517.45

168'431'815.20

Allocations de renchérissement

28'635'106.55

207'704'624.00

27'665'742.45

196'097'557.65

Pensions d'invalidité

Pensions temporaires

1'637'951.50

1'176'686.25

Allocations de renchérissement

7'743.25

696.95

Pensions définitives

32'356'422.80

30'433'877.00

Allocations de renchérissement

3'993'083.35

37'995'200.90

3'767'596.85

35'378'857.05

Pensions de conjoint survivant

Pensions viagères

23'164'109.75

22'047'264.55

Allocations de renchérissement

10'467'826.90

33'631'936.65

10'409'109.30

32'456'373.85

Pensions d'enfant

Pensions

5'382'138.80

5'038'498.25

Allocations de renchérissement

251'692.70

5'633'831.50

226'631.30

5'265'129.55

Charges sur avances AVS

Avances non remboursées

suite au décès des bénéficiaires

En 2000, 3 cas

27'030.30

0.00

Prestations de sortieEn 2000, 1'836 assurés ont démissionné
sans avoir droit à une pension

108'721'552.50

65'231'991.85

Versements anticipésa) En 2000, 281 pour l'accession
à la propriété

25'724'151.70

25'054'315.05

b) En 2000, 50 ensuite d'un divorce

5'178'696.25

30'902'847.95

5'098'895.40

30'153'210.45

Allocation de conjoint survivant

0.00

297'815.40

Suppléments temporaires

Suppléments « retraite »

9'836'076.20

9'480'565.40

Suppléments « invalidité »

1) temporaire

559'869.80

349'424.00

2) définitive

1'198'079.05

11'594'025.05

957'178.05

10'787'167.45

Report

436'211'048.85

375'668'103.25

Notes

1 PRESTATIONS

	2000	1999
Report	436'211'048.85	375'668'103.25
Prestations du Fonds de prévoyance		
Pensions servies	444'811.20	387'450.70
Prestations uniques	51'392.30	69'625.10
Allocations de Noël	42'000.00	45'100.00
Dépôts d'épargne		
Capitaux « retraite »	67'594.90	88'589.75
Capitaux « invalidité »	68'767.55	7'861.45
Capitaux « décès »	0.00	0.00
Contributions au Fonds de garantie LPP	836'519.00	827'027.00
	437'722'133.80	377'093'757.25

Résultat Ressources - Prestations

	2000	1999	Différences
Ressources	445'375'064.88	422'299'058.38	23'076'006.50
Prestations	-437'722'133.80	-377'093'757.25	-60'628'376.55
	7'652'931.08	45'205'301.13	-37'552'370.05

2 FRAIS D' ADMINISTRATION

	2000	1999
Frais généraux	9'860'550.45	8'227'586.94
Frais financiers	123'266.46	159'621.04
« Commissions de gérance et de placement des capitaux »		
		-3'840'603.88
Frais d'administration	6'143'213.03	4'484'284.72

2.1 Ces commissions de gérance et de placement de capitaux résultent d'une calculation interne permettant à chaque catégorie de placement d'enregistrer des charges comparables, qu'elles soient gérées en interne ou en externe.

2.2 Frais d'administration en % des traitements cotisants

	2000	1999
	0,390 %	0,294 %

Notes

	2000		1999	
3 Produits à court terme				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	3'819'170.91		1'493'463.73	
des crédits de construction	7'707.45	3'826'878.36	23'049.35	1'516'513.08
3 Charges à court terme				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	-225'485.05		-32'106.00	
des crédits de construction	-928.15	-226'413.20	-163.30	-32'269.30
Résultat		3'600'465.16		1'484'243.78
4 Produits sur prêts à long terme				
Produits sur comptes à terme plus de 12 mois	886'605.95		767'362.19	
Produits sur créances hypothécaires	31'403'391.05		30'444'889.50	
Intérêts de retard	42'060.00		55'871.80	
Produits sur créances recouvrées	10'000.00		15'510.85	
Produits sur prêts aux corporations de droit public	16'154'780.75		19'593'428.45	
Produits sur prêts divers	551'643.95	49'048'481.70	808'551.00	51'685'613.79
4 Charges sur prêts à long terme				
Frais sur comptes à terme de plus de 12 mois	-12'450.00		-10'950.00	
Frais sur créances hypothécaires	-387'077.20		-391'173.70	
Pertes sur créances hypothécaires	-61'930.30		-91'931.25	
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-156'668.65		-158'423.45	
Pertes sur débiteurs	0.00		0.00	
Frais sur prêts divers	-5'102.15	-623'228.30	-7'630.30	-660'108.70
Résultat		48'425'253.40		51'025'505.09

Notes

	2000		1999	
5 Produits des investissements non-traditionnels				
Produits sur investissements non-traditionnels	204'991.29		256'133.50	
Gains sur investissements non-traditionnels	11'678'293.33	11'883'284.62	1'672'262.50	1'928'396.00
5 Charges des investissements non-traditionnels				
Frais sur investissements non-traditionnels	-241'006.94		-12'467.01	
Pertes sur investissements non-traditionnels	0.00	-241'006.94	-1'653'881.48	-1'666'348.49
Résultat		11'642'277.68		262'047.51

5 Produits des titres				
Intérêts sur obligations suisses	33'873'968.74		36'053'150.44	
Gains sur obligations suisses	1'248'964.96		79'481.28	
Intérêts sur obligations étrangères en CHF	670'706.00		5'914'799.90	
Gains sur obligations étrangères en CHF	1'236'792.00		7'577'487.00	
Dividendes sur actions suisses	16'196'954.00		12'515'845.00	
Gains sur actions suisses	92'267'554.50		42'148'524.47	
Dividendes sur actions étrangères	9'394'821.68		7'949'599.00	
Gains sur actions étrangères	86'964'726.03		83'628'433.30	
Intérêts sur obligations étrangères en ME	36'896'006.62		32'538'479.90	
Gains sur obligations étrangères en ME	28'161'204.00	306'911'698.53	20'197'960.08	248'603'760.37
5 Charges sur titres				
Frais de gestion sur obligations suisses	-558'906.41		-511'402.78	
Amortissements sur achats obligations suisses	-2'765'900.00		-4'851'100.00	
Frais de gestion sur obligations étrangères en CHF	-114'385.60		-739'367.44	
Pertes sur obligations étrangères en CHF	-1'924'302.00		-4'873'956.00	
Ajustement sur obligations étrangères en CHF	0.00		-5'055'193.00	
Frais de gestion sur actions suisses	-1'724'411.13		-1'150'348.97	
Pertes sur actions suisses	-9'128'297.30		-210'778.31	
Frais de gestion sur actions étrangères	-6'076'722.15		-6'227'543.03	
Pertes sur actions étrangères	-48'223'643.31		-16'632'844.53	
Frais de gestion sur obligations étrangères en ME	-3'150'741.09		-2'522'048.28	
Pertes sur obligations étrangères en ME	-15'998'358.84	-89'665'667.83	-6'449'697.55	-49'224'279.89
Résultat		217'246'030.70		199'379'480.48

Notes

Actif	2000		1999	
7 Produits des immeubles				
Revenus des immeubles	94'972'097.76		90'434'244.05	
Intérêts sur investissements sur immeubles en propriété	734'294.50		585'027.10	
Bénéfice sur ventes d'immeubles	335'000.00	96'041'392.26	0.00	91'019'271.15
7 Charges des immeubles				
Entretien des immeubles	-34'274'845.98		-26'944'036.01	
Amortissements sur travaux	-1'503'580.36	-35'778'426.34	-5'161'423.00	-32'105'459.01
Résultat		60'262'965.92		58'913'812.14
8 Prélèvements à divers fonds, provisions et réserves				
Fonds d'amortissement des immeubles	4'356'000.00		5'161'423.00	
Fonds de prévoyance	538'203.50		502'175.80	
Réserve pour dépôts d'épargne	123'403.18	5'017'606.68	81'064.77	5'744'663.57
8 Attributions à divers fonds, provisions et réserves				
Provision pour investissements non-traditionnels	-6'000'000.00		0.00	
Provision pour débiteurs douteux	-650'000.00		0.00	
Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	-6'517'000.00		-6'313'423.00	
Fonds de prévoyance	-703'473.50		-643'506.80	
Réserve pour dépôts d'épargne	-12'379.00	-13'882'852.50	-15'704.29	-6'972'634.09
Résultat		-8'865'245.82		-1'227'970.52
8 Attributions au capital de couverture				
Fonds de compensation	-109'930'000.00		-101'285'000.00	
Capital	-223'891'465.09	-333'821'465.09	-249'273'134.89	-350'558'134.89
Résultat		-333'821'465.09		-350'558'134.89

8.1 Le Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles est destiné à prendre en charge d'importants travaux de rénovation qui peuvent être effectués sur les immeubles et qui sont économiquement nécessaires.

Outre l'attribution annuelle de 0.5 % CHF 6'365'000.00, une attribution complémentaire de CHF 152'000.00 a été enregistrée en 2000.

	2000		1999	
8.1 Rendement net des capitaux				
Résultat net sur produits à court terme		3'600'465.16		1'484'243.78
Résultat net sur prêts à long terme	48'425'253.40		51'025'505.09	
Attribution à la provision pour débiteurs douteux	-400'000.00	48'025'253.40	0.00	51'025'505.09
Résultat net sur investissements non-traditionnels	11'642'277.68		262'047.51	
Attribution provision pour investissements non-traditionnels	-6'000'000.00	5'642'277.68	0.00	262'047.51
Résultat net sur titres	217'246'030.70		199'379'480.48	
Attribution à la provision pour risques sur titres	0.00	217'246'030.70	0.00	199'379'480.48
Résultat net sur immeubles	60'262'965.92		58'913'812.14	
Attribution provision pour débiteurs douteux	-250'000.00		0.00	
Attribution au fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	-6'517'000.00		-6'313'423.00	
Prélèvement du fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	4'356'000.00	57'851'965.92	5'161'423.00	57'761'812.14
Intérêts 4 % attribués au fonds de prévoyance		-286'328.19		-280'316.86
Intérêts 3,5 % attribués à la réserve pour dépôts d'épargne		-12'379.00		-15'704.29
		332'067'285.67		309'617'067.85
8.2 Attribution du rendement net des capitaux				
Intérêts 4 % (taux technique) à capital	-222'124'407.04		-208'316'874.51	
Surplus de rendement au fonds de compensation	-109'942'878.63	-332'067'285.67	-101'300'193.34	-309'617'067.85
		-332'067'285.67		-309'617'067.85

Notes

Notes	2000	1999	Différences
Actif			
9 Disponibilités			
Chèques postaux	16'802'810.98	20'231'593.63	-3'428'782.65
Banques comptes courants	34'535'351.63	112'730'281.63	-78'194'930.00
	51'338'162.61	132'961'875.26	-81'623'712.65
10 Débiteurs à court terme			
Caisse Intercommunale de Pensions	77'802.21	145'738.76	-67'936.55
État de Vaud	755'594.11	700'308.82	55'285.29
Hospices cantonaux	897'249.89	0.00	897'249.89
Administration Fédérale des contributions	6'839'985.63	5'135'326.95	1'704'658.68
Banques comptes à terme moins de 12 mois	158'750'000.00	130'000'000.00	28'750'000.00
Annuités à percevoir	11'020'086.20	9'930'290.65	1'089'795.55
Gérants	8'710.00	234'823.76	-226'113.76
Chauffage	1'138'564.90	18'758.20	1'119'806.70
Débiteurs pour travaux immobiliers à refacturer	717'675.98	707'240.45	10'435.53
Comptes en suspens - pensionnés et démissions	2'765.15	114.00	2'651.15
Crédits de construction	1'856'346.56	326'616.01	1'529'730.55
	182'064'780.63	147'199'217.60	34'865'563.03
11 Actifs transitoires			
Intérêts courus sur comptes à terme	101'316.61	26'324.98	74'991.63
Intérêts courus sur créances hypothécaires	5'812'055.20	5'275'274.20	536'781.00
Intérêts courus sur Prêts aux corporations de droit public	1'474'444.45	1'528'686.75	-54'242.30
Intérêts courus sur Prêts divers	135'208.35	159'166.70	-23'958.35
Intérêts courus sur obligations	17'198'996.18	19'023'763.54	-1'824'767.36
Loyers à recevoir	1'287'588.55	1'244'348.85	43'239.70
Autres transitoires	4'223'082.12	3'655'499.47	567'582.65
	30'232'691.46	30'913'064.49	-680'373.03
12 Débiteurs à long terme			
Banques comptes à terme plus de 12 mois	24'900'000.00	21'900'000.00	3'000'000.00
Créances hypothécaires	770'316'447.70	777'346'607.90	-7'030'160.20
Prêts aux corporations de droit public	313'337'260.00	316'846'940.00	-3'509'680.00
Prêts divers	10'210'747.25	15'266'731.75	-5'055'984.50
Avances AVS à récupérer	6'635'761.15	6'415'426.00	220'335.15
	1'125'400'216.10	1'137'775'705.65	-12'375'489.55

12.1 Le compte Prêts aux corporations de droit public comprend CHF 179'000'000.00 de prêts à l'État de Vaud garantis par des obligations simples (1999: CHF 179'000'000.00).

Notes

Actif	2000	1999	Différences
13 Investissements non-traditionnels	43'572'754.88	17'241'915.00	26'330'839.88
13.1 Valeur économique des investissements non-traditionnels	54'175'607.40	25'750'333.75	28'425'273.65
13.2 Réserve latente sur investissements non-traditionnels	10'602'852.52	8'508'418.75	2'094'433.77

13.3 La valeur économique des investissements non-traditionnels est déterminée en tenant compte des cours de clôture, des dernières valeurs nettes d'inventaires ou des valeurs comptables. En règle générale, une décote d'illiquidité de 20 % a été enregistrée.

Si ces nouveaux principes d'évaluation avaient été appliqués à fin 1999, ils auraient conduit à une augmentation de CHF 13'570'293.05 de la valeur économique à cette date.

14 Titres valeurs comptables			
Obligations suisses	557'800'000.00	630'200'000.00	-72'400'000.00
Obligations étrangères en CHF	0.00	84'533'907.00	-84'533'907.00
Obligations étrangères en ME	843'158'039.87	660'093'775.09	183'064'264.78
Actions étrangères	860'766'478.85	651'917'186.70	208'849'292.15
Actions suisses	811'839'219.46	669'106'513.61	142'732'705.85
	3'073'563'738.18	2'695'851'382.40	377'712'355.78
14.1 Titres valeurs boursières			
Obligations suisses	578'444'475.00	661'697'500.00	-83'253'025.00
Obligations étrangères en CHF	0.00	84'533'907.00	-84'533'907.00
Obligations étrangères en ME	844'056'402.00	686'736'341.00	157'320'061.00
Actions étrangères	917'748'798.95	890'638'452.28	27'110'346.67
Actions suisses	1'136'804'699.00	994'674'750.00	142'129'949.00
	3'477'054'374.95	3'318'280'950.28	158'773'424.67
14.2 Titres réserves latentes			
Obligations suisses	20'644'475.00	31'497'500.00	-10'853'025.00
Obligations étrangères en CHF	0.00	0.00	0.00
Obligations étrangères en ME	898'362.13	26'642'565.91	-25'744'203.78
Actions étrangères	56'982'320.10	238'721'265.58	-181'738'945.48
Actions suisses	324'965'479.54	325'568'236.39	-602'756.85
	403'490'636.77	622'429'567.88	-218'938'931.11

Notes

Actif

14.3 Instruments financiers dérivés

	Bénéfices non réalisés	Pertes non réalisées	Total
Obligations suisses	0.00	0.00	0.00
Obligations en monnaies étrangères: Mandat FTI International	1'023'168.00	-1'051'045.00	-27'877.00
Obligations en monnaies étrangères: Mandat LOD International	44'280.32	-1'725'576.63	-1'681'296.31
Actions étrangères	26'428.00	-1'017'497.02	-991'069.02
Actions suisses	0.00	0.00	0.00
Total	1'093'876.32	-3'794'118.65	-2'700'242.33

Vente CAD 10'084'461.- /USD 6'583'000.- du 31.10.00 valeur 25.01.01 au change de 0.6528
Perte non réalisée de CHF 242'473.- comptabilisée (change du 31.12.00 à 0.6676451)

Vente EUR 7'095'664.- c/JPY 700'000'000.- du 19.12.00 valeur 28.02.01 au change de 98.6518
Perte non réalisée de CHF 808'572.- comptabilisée (change du 31.12.00 à 106.66124)

Vente USD 6'583'000.- c/CAD 9'896'498.- du 20.10.00 valeur 25.01.01 au change de 1.5033
Bénéfice non réalisé de CHF 39'401.- comptabilisé (change du 31.12.00 à 1.4978017)

Vente JPY 700'000'000.- c/EUR 7'211'113.- du 05.12.00 valeur 28.02.01 au change de 0.0103
Bénéfice non réalisé de CHF 983'767.- comptabilisé (change du 31.12.00 à 0.00938)

Vente CHF 14'275'000.- c/JPY 883'190'002.- échéance 31.01.2001 au change de 1.42092
Perte non réalisée de CHF 1'725'576.63 comptabilisée

Vente CHF 9'500'000.- c/EUR 6'285'979 échéance 31.01.2001 au change de 1.51834
Bénéfice non réalisé de CHF 44'280.32 comptabilisé

Vente calls Sodexho mars 2001. Perte non réalisée de CHF 57'493.72 comptabilisée
Vente puts Sodexho mars 2001. Bénéfice non réalisé de CHF 26'428.- comptabilisé

Achat de 146 Futures à 10 DJ Euro Stoxx 50 à EUR 4'983.23 valeur 16.03.01 au change de 1.50744 : Engagement CHF 10'967'403.54

Perte non réalisée de CHF 377'909.19 non comptabilisée (cours au 31.12.00 à 4'772.39 au change de 1.5198)

Achat 64 Futures à 10 FTSE 100 à GBP 6'418.31 valeur 16.03.01 au change de 2.484 : Engagement CHF 10'203'572.51

Perte non réalisée de CHF 582'094.11 non comptabilisée (cours au 31.12.00 à 6'222.50 au change de 2.4160)

Notes

Actif	2000	1999	Différences
15 Immobilier valeur comptable			
Immeubles	1'310'106'000.00	1'271'777'000.00	38'329'000.00
Investissements sur immeubles en propriété	19'089'911.65	27'939'600.95	-8'849'689.30
	1'329'195'911.65	1'299'716'600.95	29'479'310.70
15.1 Immobilier valeur de marché			
Immeubles	1'401'736'810.00	1'333'233'546.00	68'503'264.00
Investissements sur immeubles en propriété	19'089'911.65	27'939'600.95	-8'849'689.30
	1'420'826'721.65	1'361'173'146.95	59'653'574.70
15.2 Immobilier réserve latente			
Immeubles	91'630'810.00	61'456'546.00	30'174'264.00
	91'630'810.00	61'456'546.00	30'174'264.00

15.3 Détermination de la valeur de marché

L'estimation ci-dessus du parc immobilier au 31 décembre est basée sur la valeur de rendement. La calculation de cette valeur tient compte de l'état locatif dynamique afin d'éliminer l'effet des acquisitions en cours de période. Ce montant est diminué des vacants structurels réels. Le développement est le suivant:

Détermination du Taux de rendement brut :

Taux de référence LPP	4%
Bénéfice désiré	1%
	<hr/>
Taux de rendement net nécessaire	5%
Frais de gestion et d'entretien des immeubles	2%
	<hr/>
Taux de rendement brut nécessaire	7%

15.4 100 cédules hypothécaires grèvent notre parc immobilier pour un capital de CHF 138'280'000.-.

97 cédules sont déposées au siège de l'institution et 3 cédules, pour un nominal de CHF 4'830'000.-, sont engagées pour un montant de CHF 5'000'000.-. Elles seront libérées le 16 mai 2001.

Notes

Passif	2000	1999	Différences
16 Créanciers à court terme			
Les Retraites Populaires	483'660.37	2'733'901.61	-2'250'241.24
Hospices cantonaux	0.00	35'146.40	-35'146.40
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	78'099.45	50'411.80	27'687.65
Gérants	15'981.90	359'121.05	-343'139.15
Créanciers immobiliers	5'082'815.10	0.00	5'082'815.10
Chauffage	1'496'403.80	1'465'000.24	31'403.56
Comptes en suspens	244.20	244.20	0.00
Comptes en suspens - pensionnés	30'687.99	93'904.44	-63'216.45
	7'187'892.81	4'737'729.74	2'450'163.07
17 Comptes transitoires			
Loyers perçus d'avance	3'372'008.76	2'795'111.25	576'897.51
TVA	1'681'726.65	666'349.75	1'015'376.90
Autres transitoires	37'835'087.52	10'855'741.75	26'979'345.77
	42'888'822.93	14'317'202.75	28'571'620.18
18 Provisions			
Pour risques sur titres	45'000'000.00	45'000'000.00	0.00
Pour investissements non-traditionnels	6'000'000.00	0.00	6'000'000.00
Pour débiteurs douteux	9'250'000.00	8'600'000.00	650'000.00
	60'250'000.00	53'600'000.00	6'650'000.00
19 Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	45'330'000.00	43'169'000.00	2'161'000.00
20 Fonds divers			
Fonds de prévoyance	7'384'010.00	7'218'740.00	165'270.00
Réserve pour dépôts d'épargne	314'381.01	425'405.19	-111'024.18
	7'698'391.01	7'644'145.19	54'245.82
21 Capital de couverture			
Fonds de compensation	893'031'000.00	783'101'000.00	109'930'000.00
Capital	4'778'982'148.76	4'555'090'683.67	223'891'465.09
	5'672'013'148.76	5'338'191'683.67	333'821'465.09

Notes

Passif	2000	
21.1 Variation du capital de couverture		
1 Résultat Ressources-Prestations	7'652'931.08	
1 Finances d'entrées	-417'145.31	Sont attribuées au Fonds de prévoyance
1 Prestations du Fonds de prévoyance	538'203.50	Sont prélevées du Fonds de prévoyance
1 Dépôts d'épargne	136'362.45	Sont prélevés de la Réserve pour dépôts d'épargne
2 Frais d'administration	-6'143'213.03	
8.1 Rendement des capitaux	332'067'285.67	
Bonifications pour Dépôts d'épargne	-12'959.27	Sont prélevées du Fonds de compensation
	333'821'465.09	

	2000	1999	Différences
Évolution des réserves latentes			
13.2 Des investissements non-traditionnels	10'602'852.52	8'508'418.75	2'094'433.77
14.2 Des titres	403'490'636.77	622'429'567.88	-218'938'931.11
15.2 De l'immobilier	91'630'810.00	61'456'546.00	30'174'264.00
	505'724'299.29	692'394'532.63	-186'670'233.34
16 Provision pour risques sur titres	45'000'000.00	45'000'000.00	0.00
17 Fonds d'amortissement et d'amélioration des immeubles	45'330'000.00	43'169'000.00	2'161'000.00
	90'330'000.00	88'169'000.00	2'161'000.00
Total	596'054'299.29	780'563'532.63	-184'509'233.34
21 Capital de couverture	5'672'013'148.76	5'338'191'683.67	333'821'465.09
Capital de couverture en valeurs réelles	6'268'067'448.05	6'118'755'216.30	149'312'231.75

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

au Conseil d'administration de la

CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DE VAUD**Lausanne**

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes (bilan, compte de profits et pertes et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

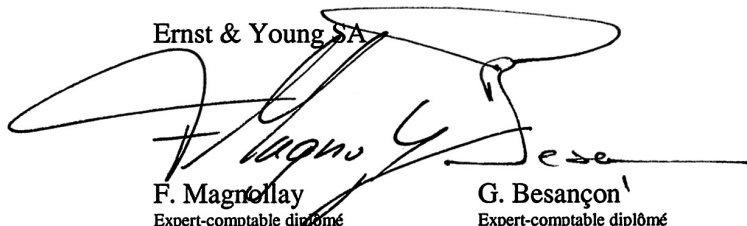
Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et aux lois du 18 juin 1984 et du 18 décembre 1995 sur la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Lausanne, le 9 mai 2001

Ernst & Young SA



F. Magnolay
Expert-comptable diplômé

G. Besançon
Expert-comptable diplômé

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

Pensions mensuelles

(2000)	2001	
(1579)	1654	pensions d'invalidité définitive
(28)	32	pensions d'invalidité temporaire
(5363)	5546	pensions de retraite
(1644)	1666	pensions de conjoint survivant
(830)	889	pensions d'enfant
(9444)	9787	pensions

Base	Allocation	Total
2'798'183.10	365'973.00	3'164'156.10
69'433.05	1'070.05	70'503.10
15'406'582.85	2'554'886.45	17'961'469.30
1'974'451.35	897'074.55	2'871'525.90
455'733.45	25'558.95	481'292.40
20'704'383.80	3'844'563.00	24'548'946.80

Suppléments temporaires

(314)	333	suppléments « invalidité définitive »
(27)	31	suppléments « invalidité temporaire »
(692)	725	suppléments « retraite »
(1033)	1089	suppléments

180'776.30
20'084.25
876'981.50
1'077'842.05

Avances AVS

(220)	260	avances en cours de paiement
(345)	348	avances en cours de remboursement

133'740.85
120'958.05

VALEUR EN CAPITAL DES PENSIONS COURANTES

L'ensemble des pensions courantes au 1er janvier 2001 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

Montants exprimés en millions de francs

	Pensions de base	Suppléments temporaires
– au taux de 0,0 %	5'264.690	66.363
– au taux de 4,0 %	3'449.818	54.164

Entrée dans la caisse à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	701	1170	1871
21	494	847	1341
22	720	972	1692
23	401	790	1191
24	509	774	1283
25	1112	1110	2222
26	578	665	1243
27	635	677	1312
28	470	420	890
29	475	398	873
30	662	440	1102
31	332	371	703
32	335	392	727
33	271	362	633
34	254	379	633
35	225	365	590
36	196	341	537
37	195	323	518
38	152	301	453
39	140	305	445
40	125	281	406
41	100	244	344
42	77	231	308
43	61	207	268
44	66	178	244
45	51	160	211
46	49	131	180
47	54	104	158
48	38	78	116
49	29	91	120
50	26	71	97
51	30	48	78
52	21	37	58
53	19	26	45
54	9	21	30
55	11	16	27
56	7	12	19
57	6	12	18
58	5	8	13
59	10	10	20
60	2	4	6
61	6	1	7
62	3		3
63	1		1
Total	9'663	13'373	23'036
Âge moyen à l'entrée:	29.00	30.00	29.075
1999	28.10	29.10	29.05

Âge	hommes	femmes	Effectif total
20 ans	19	60	79
21	35	102	137
22	38	149	187
23	66	234	300
24	86	291	377
25	123	313	436
26	144	337	481
27	140	364	504
28	158	376	534
29	184	354	538
30	161	364	525
31	191	301	492
32	202	328	530
33	224	319	543
34	268	363	631
35	265	347	612
36	270	375	645
37	284	374	658
38	269	365	634
39	268	394	662
40	263	405	668
41	324	382	706
42	366	407	773
43	336	428	764
44	313	390	703
45	344	381	725
46	344	418	762
47	309	425	734
48	327	404	731
49	308	368	676
50	317	375	692
51	294	386	680
52	301	360	661
53	302	378	680
54	304	336	640
55	275	285	560
56	281	289	570
57	228	230	458
58	184	209	393
59	192	157	349
60	119	105	224
61	108	103	211
62	50	25	75
63	38	8	46
64	30	8	38
65	4	1	5
66	2		2
67	4		4
68	1		1

Total	9'663	13'373	23'036
--------------	--------------	---------------	---------------

Âge moyen:	43.11	41.01	42.03
-------------------	--------------	--------------	--------------

01.01.2000	43.10	40.11	42.02
------------	-------	-------	-------

EFFECTIF ET STRUCTURE D'ÂGES DES ASSURÉS PAR FONCTION AU 1ER JANVIER 2001

ANNEXE D

		20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 et plus	Effectif total	Âge moyen
Gardiens-geôliers :	H	1	17	49	37	33	27	29	19	2	214	41.04
	F	1	3	4	4	4	2	1	1	1	21	39.02
Infirmiers :	H	14	79	57	65	46	52	37	21	6	377	38.11
	F	150	354	341	310	299	203	234	136	31	2058	38.10
Éducateurs :	H	1		3	2	6	5	5	1		23	43.10
	F	2	18	9	6	8	8	6	1	1	59	37.04
Enseignants primaires :	H	60	149	109	123	203	253	138	70	3	1108	41.02
	F	423	616	411	523	651	734	520	238	24	4140	39.08
Gendarmes :	H	23	69	86	115	88	82	94	34		591	40.08
	F	11	7								18	24.10
Police de sûreté :	H	1	11	18	32	34	28	31	7		162	42.07
	F	1	9	3	2		1	1			17	32.01
Professeurs-assistants :	H		2	4	10	15	9	5	11	2	58	45.04
	F			1	5	2	3	1	5	1	18	46.06
Personnel administratif :	H	98	203	280	387	506	504	536	422	128	3064	44.09
	F	195	442	508	521	547	571	592	486	119	3981	42.06
Enseignants professionnels :	H	1	22	65	77	110	120	102	102	29	628	46.02
	F		11	31	40	52	42	45	22	12	255	44.07
Enseignants secondaires :	H	5	105	175	223	241	241	219	159	33	1401	43.10
	F	14	167	188	235	222	223	232	139	27	1447	42.07
Pasteurs :	H		6	12	26	48	46	29	46	9	222	47.01
	F		4	9	16	15	13	13	11	1	82	44.04
Cantonniers :	H	2	11	32	44	37	51	47	49	10	283	45.07
	F											
Ouvriers :	H	33	63	137	189	192	169	183	145	64	1175	44.04
	F	18	56	117	141	138	126	132	83	21	832	43.00
Personnel de laboratoire :	H	5	12	15	12	23	18	7	5	8	105	41.05
	F	21	57	52	51	70	62	48	42	9	412	41.05
Préfets, présidents de tribunaux :	H			1	6	3	1	11	11	8	41	51.10
	F			1			3	4	3		11	50.10
Professeurs d'Université :	H			3	8	17	26	45	58	54	211	54.05
	F				1	4	5	6	3	3	22	51.05
Effectif par sexe :	H	244	749	1'046	1'356	1'602	1'632	1'518	1'160	356	9'663	43.11
	F	836	1'744	1'675	1'855	2'012	1'996	1'835	1'170	250	13'373	41.01
Effectif global :		1'080	2'493	2'721	3'211	3'614	3'628	3'353	2'330	606	23'036	42.03

		Effectif total	Âge moyen	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100 %
Gardiens- géologues	H	214	41.04	100.000000	214.0
	: F	21	39.02	95.238090	20.0
Infirmiers	H	377	38.11	97.487602	367.5
	: F	2'058	38.10	84.068256	1'730.1
Éducateurs	H	23	43.10	93.173913	21.4
	: F	59	37.04	74.918244	44.2
Enseignants primaires	H	1'108	41.02	96.159414	1'065.5
	: F	4'140	39.08	80.675872	3'340.0
Gendarmes	H	591	40.08	100.000000	591.0
	: F	18	24.10	100.000000	18.0
Police de sûreté	H	162	42.07	100.000000	162.0
	: F	17	32.01	94.117647	16.0
Professeurs- assistants	H	58	45.04	84.994253	49.3
	: F	18	46.06	79.629256	14.3
Personnel administratif	H	3'064	44.09	96.067618	2'943.5
	: F	3'981	42.06	81.955497	3'262.7
Enseignants professionnels	H	628	46.02	88.987657	558.8
	: F	255	44.07	67.854485	173.0
Enseignants secondaires	H	1'401	43.10	92.723335	1'299.1
	: F	1'447	42.07	76.886098	1'112.5
Pasteurs	H	222	47.01	96.689189	214.7
	: F	82	44.04	72.926829	59.8
Cantonniers	H	283	45.07	100.000000	283.0
	: F				
Ouvriers	H	1'175	44.04	98.258881	1'154.5
	: F	832	43.00	82.446996	686.0
Personnel de laboratoire	H	105	41.05	97.000000	101.9
	: F	412	41.05	82.594660	340.3
Préfets, présidents de tribunaux	H	41	51.10	98.780488	40.5
	: F	11	50.10	83.636364	9.2
Professeurs d'Université	H	211	54.05	91.578694	193.2
	: F	22	51.05	83.727273	18.4
Effectif par sexe	H	9'663	43.11	95.828235	9'259.9
	: F	13'373	41.01	81.092716	10'844.5
Effectif global	:	23'036	42.03	87.273881	20'104.4
01.01.2000		22'686	42.02	87.753663	19'907.8

a) Âge prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2001, l'âge minimum prévisible de la retraite des 23'036 assurés présents est le suivant :

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	1156	2117	3273
58 ans	163	527	690
59 ans	167	412	579
60 ans	2453	2608	5061
61 ans	578	666	1244
62 ans	5146	7043	12189
Total	9663	13373	23036

Âge moyen de la retraite :	60.09	60.07	60.08
<i>01.01.2000</i>	<i>60.09</i>	<i>60.07</i>	<i>60.08</i>

b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2000, 342 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	32	22	54
58 ans	1	8	9
59 ans	1	1	2
60 ans	42	33	75
61 ans	9	5	14
62 ans	53	63	116
63 ans	12	7	19
64 ans	7	7	14
65 ans	30	5	35
66 ans	4	-	4
Total	191	151	342

Âge moyen de la retraite :	61.03	60.09	61.01
<i>En 1999, 314 retraites :</i>	<i>61.03</i>	<i>60.06</i>	<i>60.11</i>